

Paudex, le 5 novembre 2013

USPI INFO n° 21/2013

Politique : Mise à jour de la liste des communes ayant atteint le seuil de 20 % de résidences secondaires

L'Office fédéral du développement territorial a retiré ce jour une soixantaine de communes de l'annexe à l'ordonnance sur les résidences secondaires. Une bonne vingtaine d'entre elles ont apporté la preuve que leur taux de résidences secondaires est inférieur à 20 %, ce qui les place hors du champ d'application de l'ordonnance. En outre, des fusions de communes ont pour effet que quarante communes sont retirées de la liste et cinq sont ajoutées.

La liste des communes dont le taux de résidences secondaires est supérieur à 20 %, qui est annexée à l'ordonnance sur les résidences secondaires du 22 août 2012, a été modifiée. Cette modification entre en vigueur le 15 novembre 2013. Une soixantaine de communes sortent du champ d'application de cette ordonnance.

Certaines d'entre elles ont apporté la preuve que leur part de résidences secondaires est inférieure à 20 % et ont donc été retirées de la liste par l'Office fédéral du développement territorial. Il s'agit en particulier des communes de La Roche (FR), Haut-Vully (FR), Faoug (VD), Sembrancher (VS), Vouvry (VS) et Grône (VS). La liste complète des communes qui sortent du champ d'application de l'ordonnance est annexée à la présente communication.

Environ 40 communes ont été biffées de la liste et renommées en raison de leur fusion. Il s'agit en particulier de Denezy (VD), Birgisch (VS), Mund (VS), Erschmatt (VS), Unterems (VS), Mex (VS), Salins (VS), Le Pâquier (NE), Undervelier (JU) et Vermes (JU). Enfin, cinq communes des cantons de Saint-Gall, des Grisons et du Tessin ont été rajoutées à la liste suite à une fusion.

La prochaine adaptation de l'annexe à l'ordonnance sur les résidences secondaires est prévue en automne 2014, mais l'Office fédéral du développement territorial traite au fur et à mesure les nouvelles demandes déposées par les communes.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Devat

Annexe : ment.